

PROLONGATION DE L'ARRETE PORTANT SUR L'AUTORISATION DE METTRE EN PLACE UN ECHAFAUDAGE SUR LE TROTTOIR DANS LA RUE OSCAR DESMARETZ

Arrêté de Police N° 77/2018 du 10 OCTOBRE 2018.



Le Maire de la Commune de GUESNAIN Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités Territoriales

Vu la demande écrite formulée par monsieur Leleu Eric de mettre en place un échafaudage sur le trottoir face à un ancien café situé au N°197 de la rue Oscar Desmaretz à Guesnain dans le but d'effectuer des travaux de rénovation, Considérant qu'il convient de prolonger l'arrêté n°56/2018 du 09 juillet 2018 afin de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité des usagers.

## ARRETE

ARTICLE 1

L'arrêté N° 56/2018 du 09 juillet 2018 est prorogé pour une durée de 03 mois.

ARTICLE 2

Les dispositions de l'arrêté du N°56/2018 du 09 juillet 2018 restent inchangées.

Fait à GUESNAIN, le 10 octobre 2018 Le Maire, Maryline Lucas

